



---

## Chapitre 1 Les Fondements de l'Entrepreneuriat

**Ce premier chapitre pose les bases conceptuelles de l'entrepreneuriat et dresse un panorama de l'environnement dans lequel évoluent les créateurs d'entreprise en Algérie. Comprendre ces fondements est essentiel avant de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale**

## 1.1 Définitions Clés

- **L'Entrepreneuriat** : Il s'agit du processus dynamique qui consiste à identifier des opportunités et à mobiliser les ressources nécessaires pour créer de la valeur, qu'elle soit économique, sociale ou environnementale. L'entrepreneuriat ne se limite pas à la simple création d'une entreprise lucrative ; il englobe aussi l'innovation au sein d'organisations existantes (intrapreneuriat) et la recherche de solutions à des problèmes sociaux ou environnementaux (entrepreneuriat social et environnemental). On distingue souvent l'entrepreneuriat "d'opportunité", motivé par la détection d'un besoin ou d'une innovation, de l'entrepreneuriat "de nécessité", choisi faute d'autres alternatives d'emploi.
- **L'Entrepreneur** : C'est l'acteur central de ce processus. L'entrepreneur est celui qui prend l'initiative de lancer un projet, qui en organise les différentes composantes (humaines, financières, techniques), qui le gère au quotidien et qui en assume les risques inhérents. Sa vision et sa capacité à transformer une idée en réalité concrète sont déterminantes.
- **L'Entreprise** : D'un point de vue économique et juridique, l'entreprise est une unité qui combine des facteurs de production (travail, capital, matières premières) pour produire des biens ou fournir des services destinés à être vendus sur un marché.<sup>6</sup> Son activité se décompose en une phase de production (création de biens/services) et une phase de répartition des richesses générées (salaires, impôts, dividendes, etc.).<sup>6</sup>

## 1.2 Caractéristiques de l'Entrepreneur

Si chaque entrepreneur est unique, certaines caractéristiques reviennent fréquemment chez ceux qui réussissent :

- **Leadership** : La capacité à inspirer une vision, à fédérer une équipe et à mobiliser les ressources vers un objectif commun.
- **Sens de l'Innovation** : La volonté de chercher des solutions nouvelles, d'améliorer l'existant ou de créer de nouveaux marchés. C'est une qualité cruciale pour aborder les défis écologiques et agricoles avec des approches durables.
- **Prise de Risque Calculée** : L'entrepreneuriat implique une part d'incertitude. L'entrepreneur n'est pas un joueur, mais quelqu'un qui évalue les risques (financiers, commerciaux, techniques, personnels) et prend des décisions éclairées pour les maîtriser ou les atténuer.
- **Autres Qualités Essentielles** : La persévérance face aux obstacles, une vision à long terme, la capacité à s'adapter aux changements, la curiosité, un bon réseau de contacts (networking) et une forte capacité de travail sont également des atouts majeurs.

### 1.3 Types d'Entreprises en Algérie

*Le choix de la structure juridique est une étape fondatrice qui a des implications majeures sur le plan fiscal, social et patrimonial. Le Code de commerce algérien et les lois complémentaires offrent plusieurs options.<sup>6</sup>*

#### 1.3.1 Classification Juridique

Les formes juridiques les plus courantes en Algérie sont :

- **L'Entreprise Individuelle (Personne Physique) :** L'entrepreneur exerce son activité en son nom propre.
  - *Avantages :* Création simple et rapide, pas de statuts à rédiger, pas de capital minimum.<sup>7</sup>
  - *Inconvénients :* Confusion entre le patrimoine personnel de l'entrepreneur et celui de l'entreprise. Les dettes professionnelles peuvent être recouvrées sur les biens personnels.<sup>7</sup>
  - *Statut :* L'immatriculation au Registre du Commerce (RC) confère la qualité de commerçant à l'entrepreneur.<sup>7</sup> Idéal pour les projets de taille modeste démarrant seul.
- **L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL):** Société constituée par un seul associé.
  - *Caractéristiques :* Considérée comme une société de personne <sup>6</sup>, capital social minimum de 100 000 DA.<sup>6</sup>
  - *Avantages :* Distinction claire entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'associé unique. La responsabilité est limitée au montant du capital apporté.<sup>6</sup> L'immatriculation au RC confère la personnalité morale à l'entreprise.<sup>7</sup> C'est une forme très prisée par les entrepreneurs seuls et les investisseurs étrangers.<sup>9</sup>
- **La Société en Nom Collectif (SNC) :** Société de personnes, souvent à caractère familial.
  - *Caractéristiques :* Minimum deux associés.<sup>7</sup> Pas de capital social minimum exigé.<sup>7</sup> Le capital est divisé en parts sociales non librement cessibles (accord unanime requis).<sup>7</sup>
  - *Responsabilité :* Tous les associés ont la qualité de commerçant et sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société sur leurs biens personnels.<sup>6</sup>
  - *Statut :* L'immatriculation confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant à tous les associés.<sup>8</sup>

- **La Société en Commandite Simple (SCS):** Forme hybride, peu répandue en Algérie.<sup>8</sup>
  - *Caractéristiques :* Distingue deux types d'associés : les commandités (statut similaire aux associés de SNC, responsabilité illimitée et solidaire) et les commanditaires (apportent des capitaux, responsabilité limitée à leurs apports).<sup>6</sup> Pas de capital minimum exigé.
  - *Statut :* Seuls les commandités acquièrent la qualité de commerçant.<sup>8</sup>
- **La Société à Responsabilité Limitée (SARL):** Forme la plus courante pour les PME et les investissements étrangers.<sup>9</sup>
  - *Caractéristiques :* Société de capitaux.<sup>8</sup> Minimum deux associés, maximum vingt.<sup>86</sup> Capital social minimum de 100 000 DA, divisé en parts sociales d'au moins 1 000 DA.<sup>6</sup>
  - *Responsabilité :* Les associés ne sont responsables des dettes qu'à hauteur de leurs apports.<sup>8</sup>
  - *Statut :* L'immatriculation confère la personnalité morale. Seuls les gérants (qui peuvent être associés ou non) acquièrent la qualité de commerçant s'ils ne l'étaient pas déjà.<sup>8</sup>
- **La Société Par Actions (SPA):** Adaptée aux grands projets nécessitant des capitaux importants.
  - *Caractéristiques :* Société de capitaux. Minimum sept actionnaires.<sup>9</sup> Le capital est divisé en actions. Régie par des règles plus complexes (conseil d'administration ou administrateur général, commissaire aux comptes).
- **Le Groupement (ou Groupement d'Intérêt Économique - GIE) :** Structure de coopération entre entreprises existantes.
  - *Caractéristiques :* Peut être constitué sans capital, entre au moins deux personnes morales, pour une durée déterminée.<sup>6</sup> Vise à faciliter ou développer l'activité économique de ses membres (ex: recherche commune, centrale d'achat, mutualisation de moyens logistiques).<sup>6</sup> Peut être pertinent pour des coopératives agricoles ou des projets collaboratifs en environnement.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques principales de ces formes juridiques :

**Tableau 1: Synthèse des Formes Juridiques en Algérie**

| <i>Forme Juridique</i>        | <b>Nature</b>            | <b>Capital Minimum Exigé</b> | <b>Nb. Associés /Prop.</b> | <b>Responsabilité</b>                                | <b>Qualité de Commerçant</b>       |
|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Entreprise Indiv. (EI)</i> | Personne Physique        | Non                          | 1                          | Illimitée (Patrimoine confondu)                      | Entrepreneur                       |
| <i>EURL</i>                   | Société de Personne      | 100 000 DA                   | 1                          | Limitée aux apports                                  | Gérant                             |
| <i>SARL</i>                   | Société de Capitaux      | 100 000 DA                   | 2 - 20                     | Limitée aux apports                                  | Gérant(s) uniquement               |
| <i>SNC</i>                    | Société de Personnes     | Non                          | Min. 2                     | Illimitée et Solidaire                               | Tous les associés                  |
| <i>SCS</i>                    | Hybride (Pers./Capitaux) | Non                          | Min. 2                     | Commandités : Illim. & Sol. Commanditaires : Limitée | Commandités uniquement             |
| <i>SPA</i>                    | Société de Capitaux      | Variable (selon loi)         | Min. 7                     | Limitée aux apports                                  | Dirigeants (selon structure)       |
| <i>Groupeement (GIE)</i>      | Personnes Morales        | Non                          | Min. 2                     | Selon statut (souvent solidaire)                     | Non applicable (personnes morales) |

### 1.3.2 Classification par Taille

La taille d'une entreprise est un critère déterminant, notamment pour l'éligibilité aux dispositifs d'aide publique. En Algérie, la classification est définie par la Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 relative à la PME <sup>3</sup>, qui abroge la loi précédente (Loi 01-18 citée dans <sup>12</sup>). Cette définition légale est la référence pour l'octroi des aides et pour les statistiques.<sup>1</sup>

Les seuils combinent l'effectif employé et des critères financiers (chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel).

- **Très Petite Entreprise (TPE):** Emploie de 1 à 9 personnes **ET** réalise un chiffre d'affaires (CA) annuel inférieur à 40 millions DA **OU** a un total de bilan annuel n'excédant pas 20 millions DA.<sup>3</sup>
- **Petite Entreprise (PE):** Emploie de 10 à 49 personnes **ET** a un CA annuel n'excédant pas 400 millions DA **OU** un total de bilan annuel n'excédant pas 200 millions DA.<sup>3</sup>
- **Moyenne Entreprise (ME):** Emploie de 50 à 250 personnes **ET** a un CA annuel compris entre 400 millions DA et 4 milliards DA **OU** un total de bilan annuel

**Une précision importante :** si une entreprise se classe dans une catégorie différente selon l'effectif et selon les critères financiers, ce sont **les critères financiers (CA ou bilan) qui priment** pour déterminer sa classification.<sup>3</sup> De plus, une entreprise ne change de catégorie que si elle dépasse (ou tombe en dessous) des seuils pendant deux exercices comptables consécutifs.<sup>3</sup>

Cette classification est fondamentale car de nombreux programmes de soutien ciblent spécifiquement les PME ainsi définies.<sup>3</sup> Il est donc crucial pour un entrepreneur de savoir précisément dans quelle catégorie se situe son projet pour identifier les aides auxquelles il peut prétendre.

compris entre 200 millions DA et 1 milliard DA.<sup>3</sup>

**Tableau 2 : Classification des Entreprises (TPE/PME) en Algérie (Loi 17-02)**

| Catégorie              | Effectif<br>(Employés) | Chiffre d'Affaires<br>Annuel (CA) (DA) | OU | Total Bilan<br>Annuel (DA)   |
|------------------------|------------------------|----------------------------------------|----|------------------------------|
| Très Petite Ent. (TPE) | 1 - 9                  | <40 millions                           | OU | <20 millions                 |
| Petite Ent. (PE)       | 10 - 49                | ≤400 millions                          | OU | ≤200 millions                |
| Moyenne Ent. (ME)      | 50 - 250               | >400 millions et ≤4 milliards          | OU | >200 millions et ≤1 milliard |

### 1.3.3 Classification par Secteur d'Activité

Les entreprises sont aussi classées selon leur activité principale :

- **Secteur Primaire** : Agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière, activités extractives.
- **Secteur Secondaire** : Industries de transformation (agroalimentaire, chimie, BTP, etc.), production d'énergie.
- **Secteur Tertiaire** : Services (commerce, transport, banque, assurance, tourisme, conseil, etc.).

En Algérie, bien que le secteur tertiaire absorbe une part importante de la population active, les pouvoirs publics encouragent le développement des secteurs productifs (agriculture et industrie) pour diversifier l'économie et améliorer la productivité.<sup>1</sup> Pour les étudiants en écologie et agroécologie, les opportunités se situent à l'intersection de ces secteurs, notamment dans :

- L'agriculture durable et l'agroécologie.<sup>5</sup>
- L'agro-industrie (transformation des produits agricoles).
- La gestion durable des ressources naturelles (eau, sols).<sup>4</sup>
- Les énergies renouvelables.<sup>2</sup>
- Le recyclage et la valorisation des déchets.<sup>4</sup>
- L'écotourisme.<sup>2</sup>
- Le conseil et l'ingénierie en environnement.



## 1.4 Environnement Économique Algérien

*L'environnement dans lequel l'entreprise évolue influence fortement ses chances de succès. On distingue le macro-environnement (tendances générales) et le micro-environnement (acteurs proches).*

### 1.4.1 Macro-environnement

- **Contexte Économique:** L'économie algérienne a montré une certaine résilience mais reste structurellement dépendante des revenus des hydrocarbures, malgré les efforts de diversification.<sup>2</sup> La croissance est modérée et sensible aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie.<sup>14</sup> L'inflation demeure une préoccupation.<sup>14</sup> Cependant, le pays dispose d'atouts notables : un faible endettement extérieur et d'importantes réserves de change.<sup>2</sup> Le secteur privé contribue de manière croissante à la valeur ajoutée hors hydrocarbures, mais sa base reste considérée comme relativement faible.<sup>1</sup>
- **Cadre Légal et Réglementaire :** Une nouvelle loi sur l'investissement a été promulguée en 2022 (Loi 22-18), gérée par l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI), visant à améliorer l'attractivité du pays en offrant plus de garanties et de stabilité aux investisseurs.<sup>2</sup> Cependant, l'environnement des affaires est encore perçu comme complexe. L'Algérie se classe relativement bas dans les comparaisons internationales sur la facilité de faire des affaires.<sup>14</sup> Des pesanteurs administratives, une réglementation parfois opaque et des risques de corruption sont souvent cités comme des obstacles.<sup>1</sup> La pression fiscale sur les entreprises est également considérée comme élevée.<sup>1</sup> Cette situation crée une tension : d'un côté, une volonté politique affichée d'encourager l'investissement privé ; de l'autre, des réalités administratives et réglementaires qui peuvent freiner les initiatives. Les entrepreneurs doivent donc faire preuve de persévérance et bien se renseigner sur les procédures.
- **Politiques Publiques :** Le gouvernement met en œuvre des politiques de soutien à l'entrepreneuriat via des agences dédiées (NESDA, CNAC, ANGEM - voir Chapitre 5). Des efforts sont faits pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures, notamment via le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE). Des secteurs jugés stratégiques bénéficient d'une attention particulière : agriculture (sécurité alimentaire, réduction des importations), énergies renouvelables, industrie, économie de la connaissance et startups. Le Plan National Climat (PNC) témoigne de la prise en compte des enjeux environnementaux.
- **Environnement Socio-démographique :** L'Algérie possède une population importante et jeune.<sup>2</sup> Cependant, le taux de chômage reste élevé, en particulier chez les jeunes diplômés<sup>1</sup>, ce qui représente à la fois un défi social majeur et un potentiel vivier d'entrepreneurs et de main-d'œuvre.

## 1.4.2 Micro-environnement

Il s'agit de l'environnement immédiat de l'entreprise :

- **Marché** : Les clients ou utilisateurs finaux, leurs besoins et leur pouvoir d'achat.
- **Fournisseurs** : Ceux qui procurent les matières premières, équipements, et services nécessaires à l'activité.<sup>6</sup> Leur fiabilité et leurs prix sont cruciaux.
- **Concurrents** : Les autres entreprises offrant des produits ou services similaires ou substituables.
- **Intermédiaires** : Distributeurs, agents commerciaux, etc., qui facilitent l'accès au marché.
- **Autres partenaires** : Banques, organismes de soutien, etc.

L'analyse de ce micro-environnement est au cœur de l'étude de marché (Chapitre 3).

## 1.5 Importance de l'Esprit Entrepreneurial

Cultiver un esprit entrepreneurial va au-delà de la simple création d'entreprise. C'est une posture qui valorise l'initiative, la créativité, la prise de responsabilité et la recherche de solutions.

- **Pour l'individu** : C'est un moteur d'épanouissement personnel, d'autonomie et de développement de compétences transversales (résolution de problèmes, communication, gestion).
- **Pour l'économie** : C'est une source essentielle d'innovation, de compétitivité, de création d'emplois et de richesse.<sup>1</sup> L'activité entrepreneuriale est positivement corrélée à la croissance du PIB.<sup>1</sup>
- **Pour la société** : L'entrepreneuriat, notamment social et environnemental, permet d'apporter des réponses concrètes aux défis collectifs. Pour les futurs diplômés en écologie et agroécologie, développer cet esprit permet d'envisager leur carrière non seulement comme des techniciens ou chercheurs, mais aussi comme des acteurs de changement capables de créer des solutions durables pour l'Algérie.

*"L'esprit entrepreneurial, c'est voir une opportunité là où les autres voient un obstacle."*

– Michael Gerber

